

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 septembre 2022, 18h00 du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce.

Sont présents :

M. Jean-Philippe Mercier, conseiller siège 1	M. Claude Deblois, conseiller siège 2
Mme Cathy Bisson, conseillère siège 3	M. Claude Lachance, conseiller siège 4
M. Alain Nadeau, conseiller siège 5	M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur Alain Quirion, président d'assemblée constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

2022-09-274    **1 Ouverture de la séance et renonciation à l'avis de convocation**

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil (18h07).

Attendu la rencontre des conseillers pour une séance de travail des prévisions budgétaires 2023;

Attention l'ouverture d'une séance extraordinaire commandée par monsieur Alain Quirion maire;

Attendu l'article 157 du Code municipal du Québec qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

En conséquence, sur proposition de Cathy Bisson, appuyée par Alain Nadeau il est résolu;

Que tous les élus présents renoncent à l'avis de convocation.

Adopté à l'unanimité

2022-09-275    **2 Adoption de l'ordre du jour**

Considérant que tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour ;
3. Achat Camion
4. Autorisation financement crédit-bail;
5. Exercice militaire;
6. Prêt local école Joyeux Compagnons;
7. Autorisation paiement facture
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée :

Sur la proposition de Claude Deblois, appuyé par Alain Nadeau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2022-09-276 **3 Achat Camion**

Considérant la vente inattendue du camion Volvo résultant d'une analyse des dépenses encourues et à venir pour la municipalité;

Considérant le bris majeur du camion numéro 9, d'un délai de plus de 4 mois pour les injecteurs et celui pour remonter le moteur;

Considérant l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 10 roues usagé avec équipement à neige année 2018 afin de palier à un manque de véhicule pour la saison hivernale;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 13 septembre 2022;

Considérant que 1 offre a été reçue et jugée aux conditions stipulées aux devis technique et bordereau de soumission ;

Considérant que, à la suite de l'offre déposée, le directeur des travaux publics a analysé la proposition reçue :

Déziel HMI	327 678.75 \$
------------	---------------

Considérant que le directeur des travaux publics après étude de la soumission recommande l'adjudication du contrat à Déziel HMI.;

En conséquence, sur la proposition de Claude Lachance, appuyée par Claude Deblois il est résolu;

Que le conseil municipal octroie le contrat pour d'un camion 10 roues usagé avec équipement à neige année 2018 au montant de 327 678.75 \$ taxes incluses;

Que le Maire, Alain Quirion et la Directrice générale, Erika Ouellet, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gédéon-de Beauce tous les documents nécessaires pour l'acquisition et le financement sur 60 mois avec option d'achat.

Adopté à l'unanimité

2022-09-277 **4 Autorisation financement crédit-bail**

Attendu qu'il y a achat d'un camion 10 roues usagé avec équipement à neige année 2018;

Attendu la recherche de proposition pour le financement location achat du camion 10 roues usagé auprès de 2 soumissionnaires;

Rexcap inc. :	taux 6.15 %
Groupe Financier Serval :	taux 5.96 %

Sur la proposition de Cathy Bisson, appuyé par Alain Nadeau, il est résolu;

Que la proposition de crédit – bail de Groupe Financier Serval soit un programme de 60 mois au taux d'intérêt fixe de 5.96 % avec option d'achat de 142 500 \$, valide jusqu' au 28 septembre 2022.

Que le Maire, Alain Quirion et la Directrice générale, Erika Ouellet, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gédéon-de Beauce tous les documents nécessaires pour l'acquisition et le financement sur 60 mois avec option d'achat d'un résiduel de 142 500 \$ auprès de Groupe Financier Serval.

Adopté à l'unanimité

2022-09-278 **5 Appuie exercice militaire sur le territoire**

Attendu que le 13 septembre dernier, la Municipalité a reçu une demande du 5<sup>e</sup> Groupe-Brigade mécanisé du Canada (5 GBMC), une formation militaire de l'Armée Canadienne, afin de demander l'autorisation visant leur intention de conduire un exercice militaire de grande envergure (RAFALE BLANCHE) dans la région de Chaudière-Appalaches du 16 au 27 janvier 2023;

Attendu que cet exercice nécessite d'utiliser certaines routes et secteurs sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gédéon de Beauce;

Sur la proposition de Claude Lachance, appuyé par Alain Nadeau, il est résolu;

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce autorise le 5<sup>e</sup> Groupe-Brigade mécanisé du Canada (5 GBMC) à avoir accès à ses routes, au secteur et infrastructures afin d'y préparer et d'y conduire un exercice militaire dès le début de janvier 2023;

Que copie de la présente résolution soit transmise au Major Jean-Philippe Blouin, officier responsable des liaisons du 5<sup>e</sup> Groupe-Brigade mécanisé du Canada (5 GBMC).  
Adopté à l'unanimité

2022-09- **6 Prêt de local Complexe - école primaire Joyeux Compagnons**

Attendu les travaux de rénovation du 1<sup>er</sup> étage de l'école primaire de Saint-Gédéon-de-Beauce débutant en novembre 2022 jusqu'à mai 2023;

Attendu qu'il y a demande de collaboration de la direction de l'École primaire des Joyeux Compagnons;

Attendu que les besoins de la direction sont les suivants;

- 1er étage : 1 PM / semaine, le groupe de passe-partout (parfois rencontre parents / enfants).
- 2e étage : 1 simple bureau pour faire travailler nos enseignants qui seront en période libre ici. Seulement 2 enseignants à la fois pourraient aller travailler à ce petit bureau en alternance.

Sur la proposition de Claude Lachance, appuyé par Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil autorise le partage de locaux avec la direction selon leurs besoins;

Que seuls les frais d'entretien supplémentaires requis seront à la charge de la direction de l'École des Joyeux Compagnons.

Adopté à l'unanimité

2022-09-280 **7 Autorisation paiement de facture**

Attendu qu'il y a demande de paiement avant la prochaine séance régulière pour 2 fournisseurs (Kabotine et Xpert BV);

Sur la proposition de Rémi Tanguay, appuyé par Claude Lachance, il est résolu d'autoriser le paiement pour ces 2 factures.

Adopté à l'unanimité

**8. Période de questions**

2022-09-281 **9. Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de Claude Deblois, appuyée par Jean-Philippe Mercier, il est résolu de lever la séance (18h35).

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....